

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ALU SOUDURE DIFFUSION
ROUTE DE LA NEUVILLE
08460 LALOBBE

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification de l'aptitude à l'emploi

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Pied de levage télescopique	ASD		ASD	0		

Adresse d'intervention :
ALU SOUDURE DIFFUSION
ROUTE DE LA NEUVILLE
08460 LALOBBE

Mission réalisée le 20/12/17
Accompagnateur : M. CHENOT

N° d'affaire : 170725200000001/2000

Désignation : ASD - LALOBBE - Mât de levage ELP 700-Vérification de l'aptitude

N° intervention : 25200171200000000792

Date du rapport : 22/12/2017 - Référence du rapport : 25200/17/13210

Référence site : Aptitude à l'emploi ELP700

 Aucune observation

Vérificateur : M DEVYLDERE Regis
Nombre de pages : 4

1.0.0.1 - EDT370165

Agence Équipements Lille Métropole

SOCOTEC FRANCE - 11 rue Paul Dubrule - CS 50446 - 59814 LESQUIN CEDEX

Tél. : 03 20 88 77 16 - Fax : 03 20 88 77 34

Email : equipements.lille@socotec.com

SOCOTEC France - S.A. au capital de 17 648 740 euros
542 016 654 RCS Versailles - Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732
Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr



MODALITES DE LA VERIFICATION


Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par les essais d'aptitude à l'emploi.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Pied de levage télescopique
Constructeur / Marque	ASD
Type	ELP 700
Année de fabrication	2017
Marquage	CE
Photo de l'appareil	

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Pied de levage télescopique élevé par un treuil manuel à câble.
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourches
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	300daN

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Butées de fin de course.
Dispositif de blocage des stabilisateurs et/ou de leur extension en position « route »	Verrouillage mécanique permettant un contrôle visuel direct de son efficacité
Autre(s) dispositif(s) de sécurité	Goupilles de sécurité sur les positions de télescopage et de réglage d'inclinaison sur les 4 stabilisateurs. Mise à niveau visuelle par 3 niveaux à bulle suivant l'utilisation, par 4 vérins à vis. Butée de réglage et de sortie maximum des éléments télescopiques avec visualisation de la position bloquée ou non. Anneaux d'haubannage en cas d'utilisation en extérieur. Treuil autofreiné avec sécurité anti-retour.

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Règle 4.1.3 de l'annexe I prévue à l'article R. 4312-1 du code du travail
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	ASD

5. CONDITIONS DE REALISATION DES EPREUVES

Origine des coefficients d'épreuves	Réglementation " CE ", par défaut de communication de ceux définis par le fabricant
Coefficient d'épreuves statiques	1,5

6. EPREUVE STATIQUE

Charge d'épreuve	450kg
Durée	1 h
Déformation après dépose	Aucune déformation résiduelle constatée

7. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulière de vérification ».

La vérification a portée sur :

- l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants¹, dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de notre vérification ;
- les essais d'aptitude à l'emploi tels qu'ils sont prévus par le fabricant de l'équipement de travail dans le cadre du respect de la directive Machines et sa transposition ;

La vérification ne comporte pas la vérification avant mise en service de l'équipement de travail.

Accès installés à demeure	Equipement pneumatique
Accès au(x) poste(s) de conduite	Equipements pneumatiques
Accès au(x) support(s) de l'appareil	Liaisons et raccordements
Autres accès pour entretien, vérification	Pression
Chemin de roulement - Supports	Filtres / Echappements
Voie de roulement, rails	Equipement thermique
Poteaux, corbeaux, potence, ancrages	Moteur
Assise, scellement, réaction aux appuis	Réservoir de carburant
Butoirs, amortisseurs	Bouteille de gaz
Ancrages, amarrage, haubanage	Protection des éléments mobiles du moteur
Mise à la terre de la voie	Protection contre les brûlures (échappement, ...)
Châssis - Ossature - Structure - Porteur	Poste(s) de conduite
Assemblages, liaisons, fixations	Implantation
Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	Constitution, fixations, plancher
Mâts, flèche, contre flèche	Protection contre les chutes de hauteur
Plaque de dérive	Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS, ...)
Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, ...)	Protection contre les risques mécaniques
Chasse-objets ou dispositif équivalent	Plate-forme rabattable
Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
Lests ou contrepoids	Extincteur en cabine ou sur l'appareil
Mécanismes	Siège et ceinture de sécurité
Groupes motoréducteurs	Chauffage - Eclairage
Systèmes vis/écrou	Organes de service
Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	Organe de mise en marche
Autres organes de transmission et d'accouplements	Organe d'arrêt général et d'arrêt au poste de travail
Freins des mouvements concourant au levage	Organe(s) d'arrêt d'urgence
Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	Dispositif limitant l'utilisation
Autres freins ²	Poste de dépannage ou de sauvetage
Organes mobiles de transmission et leurs protections	Commandes à distance
Mécanisme de réglage d'assiette	Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
Suspentes - Tambours - Poulies	Dispositifs d'alerte et de signalisation
Dispositifs de préhension et support de charge	Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, ...)
Moufles – crochets – Linguets de sécurité	Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
Fourche, Godet, pince, éperon, potence, grappin	Avertissements / consignes
Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	Dispositifs de sécurité
Supports de charge	Dispositifs contrôlant la descente des charges (limiteurs de course, de relevage, d'orientation, dispositifs anticollision, dispositifs parachutes, ...)
Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs limitant les mouvements de l'appareil
Autres dispositifs de préhension	Contrôle de dévers, d'inclinaison / synchronisation
Dispositif lié à la défaillance d'énergie	Système anticollision ou équivalent
Equipement électrique	Limiteur/indicateur de charge / moment / capacité
Enveloppes (coffrets, armoires, boîtier, ...)	Dispositifs de sécurité spécifiques²
Equipements électriques	Dispositifs d'isolation et de dissipation des énergies
Liaisons et raccordements	Eclairage incorporé à l'appareil
Interconnexion des masses métalliques	
Equipement hydraulique	
Equipements hydrauliques	
Liaisons et raccordements	
Niveaux / Pression	
Filtres	

¹ La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

² La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.